



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Immeubles

Question écrite n° 47388

Texte de la question

M. Pierre Hellier souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget sur l'application rigoureuse par l'administration fiscale d'une doctrine quelque peu inadaptée au regard des réalités économiques. En effet, les services fiscaux, sur la base d'une doctrine qui date d'une période où le marché immobilier était florissant, réclament des plus-values aux contribuables ayant vendu leur résidence principale à la suite d'un déménagement pour raisons professionnelles, des lors que la transaction intervient dans un délai supérieur à un an suivant le déménagement. Si l'application de cette doctrine, qui vise à éviter certains abus de la part de propriétaires qui pourraient être tentés de retarder la vente afin d'en tirer le meilleur prix, semble légitime, il n'en demeure pas moins que la crise, qui frappe durement le secteur de l'immobilier depuis trois ou quatre ans, a sérieusement allongé le délai moyen de réalisation d'une transaction et il n'est plus exceptionnel de voir des immeubles à vendre pendant plusieurs mois, voire largement plus d'une année. Aussi, lui demande-t-il de lui indiquer si des mesures pourraient être prises pour appeler l'administration fiscale à plus de bienveillance afin que ne soient pas imposés sur les plus-values, des contribuables qui, en toute bonne foi, n'ont pu trouver un acquéreur pour leur résidence principale dans un délai inférieur à un an, et qui parfois sont déjà pénalisés lorsqu'ils ont dû recourir à des prêts relais à des taux plus élevés pour acheter leur nouveau logement.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47388

Rubrique : Plus-values : imposition

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 175